

paliers de gouvernement. J'essaie de démontrer que si les frais réels de l'Exposition ont augmenté, à cause de l'appui avéré de la population du monde et des Canadiens, les bénéfices ont augmenté en proportion. Autrement dit, l'Expo a été en 1967 une entreprise beaucoup plus grande que le gouvernement l'avait prévu en 1963.

Pour ce qui est de l'amendement du député de Regina-Est, je suis plutôt surpris qu'il l'ait proposé car je pensais l'avoir enchanté au comité. Lui ayant promis de signaler la chose au ministre des Finances, je croyais l'avoir satisfait. Je pensais que le député, ayant dit qu'il s'agissait seulement d'une opération comptable, aurait choisi un autre forum pour débattre la question que je pense intéressante.

Sa première critique est que le financement d'Expo 67 s'est fait à l'aide de prêts plutôt que de subventions. Si l'on avait accordé des subventions, je pense que quelqu'un aurait trouvé de bonnes raisons de dire qu'on aurait dû consentir des prêts. Comme on a eu recours à des prêts, il y a de bonnes raisons de dire que l'on aurait dû accorder plutôt des subventions. Au comité, j'ai attribué le choix des prêts à l'élément essentiel que fut le temps. Personnellement, je ne crois pas que la question soit importante. Je pense que le député de Regina-Est l'a dit au comité, même s'il ne l'a pas fait dans son discours à la Chambre. Je le répète, les prêts ont été incorporés au budget de l'année au cours de laquelle ils ont été consentis, ce qui donnait la sanction parlementaire, du moins sur ce point.

Pour ce qui est de l'autre argument de l'honorable député, il s'agit de la comptabilisation de la transaction aux fins du Parlement. Cela est aussi discutable. Monsieur l'Orateur, vous le savez mieux que quiconque, nous avons deux registres à cette fin, un pour les prévisions des dépenses et l'autre pour les comptes du Canada. Je tiens à signaler, pour la gouverne du député de Regina-Est, que ce montant figurera dans les comptes du Canada, c'est-à-dire la part du déficit qu'assumera le gouvernement canadien. C'est sur ces comptes que l'auditeur général peut faire des commentaires. Donc, libre à lui de le faire s'il le désire, et il sera loisible au comité des comptes publics d'étudier la question de nouveau. Je ne savais pas au juste si le député de Regina-Est était au courant de la chose.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. A mon avis, le ministre n'a pas raison et il n'est pas justifié d'essayer de donner l'impression que j'ignorais que les députés pourraient se mettre au courant en lisant le rapport de l'auditeur général, qui est ensuite soumis au comité des comptes publics. Ce que je voulais signaler, c'est que le montant en question n'était pas présenté au peuple du Canada comme une dépense, ce qu'il est effectivement.

L'hon. M. Pepin: Je n'avais pas terminé mon commentaire, mais je suis fort aise que le député ait compris ce que je voulais dire. Je regrette d'en avoir parlé, puisqu'il est au courant.

M. Burton: J'espère que le ministre est lui aussi au courant.

• (4.20 p.m.)

L'hon. M. Pepin: Je l'ai appris tout juste aujourd'hui. Je ne fais pas autorité en matière de procédure comme mon honorable ami, et c'est pourquoi j'ai examiné moi-même la question pour m'assurer que la procédure était suivie, et fort de mes nouvelles connaissances, j'ai peut-être eu tendance à me montrer trop empressé à les communiquer.

M. Baldwin: C'est très dangereux.

L'hon. M. Pepin: En ce qui concerne l'autre aspect de l'affaire, c'est-à-dire les crédits, la somme ne pouvait pas être incluse dans le budget principal pour 1969-1970, même si le ministre des Finances (M. Benson) en a parlé dans son exposé budgétaire, parce que les chiffres précis n'étaient pas connus alors. L'autre solution, que j'ai proposée au comité était de l'inclure dans les crédits supplémentaires, et il y a eu des arguments à la fois pour et contre cette formule. L'un des arguments défavorables était que les crédits supplémentaires sont présentés ordinairement afin de faire état de dépenses imprévues, et le déficit de l'Expo peut difficilement être qualifié d'imprévu. Je vois que l'idée fait sourire le député de Prince Albert (M. Diefenbaker). Il semble donc que ce déficit ne pouvait figurer dans les crédits supplémentaires non plus.

M. Burton: J'aurais une question pour le ministre. Croit-il qu'on puisse vraiment clas-